

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Coopération intermunicipale : 3 145 432 \$ investis dans Lotbinière-Frontenac

Saint-Agapit, le 18 décembre 2025. – Au nom de la ministre des Affaires municipales, M^{me} Geneviève Guilbault, la députée de Lotbinière-Frontenac, M^{me} Isabelle Lecours, annonce que le gouvernement du Québec octroie une somme de 3 145 432 \$ pour soutenir 9 projets visant à assurer la coopération intermunicipale entre plusieurs municipalités pour la mise en place et la bonification d'initiatives porteuses visant le partage de leurs ressources.

Les projets soutenus aujourd'hui visent à garantir la qualité de la prestation de services aux citoyennes et citoyens en établissant des collaborations structurantes et durables entre les municipalités.

Organismes	Projets	Montants octroyés
Saint-Apollinaire	Les municipalités de Saint-Apollinaire et Saint-Agapit s'unissent pour embaucher une ressource en prévention des incendies (préventionniste).	237 995 \$
Laurier-Station	Sainte-Croix, Laurier-Station et Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun concluront une entente intermunicipale déléguant à Laurier-Station la compétence en aménagement, urbanisme et environnement.	502 500 \$
MRC de Lotbinière	La MRC de Lotbinière souhaite intégrer Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Saint-Patrice-de-Beaurivage et Val-Alain à l'entente intermunicipale de soutien informatique en place depuis l'hiver 2023.	129 937 \$
Sainte-Croix	Sainte-Croix et Laurier-Station concluront une entente pour créer un service intermunicipal des loisirs, sous la responsabilité de Sainte-Croix, dans le cadre d'une démarche visant à renforcer la coopération et explorer un regroupement incluant Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun.	350 000 \$
Sainte-Croix	Sainte-Croix, Laurier-Station et Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun concluront une entente pour créer un service intermunicipal des travaux publics, sous la responsabilité de Sainte-Croix.	525 000 \$
MRC de Lotbinière	Le projet consiste à déclarer la compétence de la MRC pour la collecte de matières résiduelles à Saint-Agapit et Saint-Apollinaire et à acquérir deux camions de collecte.	350 000 \$
MRC de Lotbinière	La MRC et 11 municipalités souhaitent se regrouper au sein d'une entente intermunicipale pour se partager des ressources en sécurité incendie. Le projet consiste à faire l'embauche d'un directeur, d'un technicien en prévention incendie et d'un adjoint administratif.	350 000 \$
Sacré-Coeur-de-Jésus	Les municipalités de Saint-Pierre-de-Broughton, Sacré-Coeur-de-Jésus et East Broughton souhaitent créer une régie intermunicipale en sécurité incendie afin de regrouper leurs services actuels sous une structure unique.	350 000 \$
MRC des Appalaches	Les municipalités participantes poursuivent quatre objectifs via ce projet de regroupement : Mieux contrôler le coût de la vidange par la mise en place d'un service de collecte et de vidange à l'interne destiné à l'ensemble des citoyens non desservis par les réseaux.	350 000 \$

Citations :

« La coopération intermunicipale, c'est du gros bon sens. En travaillant ensemble, les municipalités évitent les dédoublements, diminuent leurs coûts et améliorent l'efficacité de leurs services. Les projets que nous soutenons aujourd'hui permettent d'optimiser l'utilisation des ressources publiques et de renforcer la capacité des municipalités à planifier l'avenir sur des bases économiques plus solides. C'est exactement le type de démarches qui donnent des résultats pour le vrai monde. »

Geneviève Guilbault, ministre des Affaires municipales

« La coopération intermunicipale permet à nos organismes de tirer le meilleur des ressources disponibles, de réduire les coûts et d'assurer la qualité des services offerts à la population de Lotbinière-Frontenac. Je suis certaine que les démarches de collaboration qui sont soutenues par ces aides financières apporteront des solutions mieux adaptées à la réalité de notre région. »

Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac

Faits saillants :

- Cette annonce découle du premier appel de projets qui s'est tenu dans le cadre du [volet Coopération et gouvernance municipale](#) du [Fonds régions et ruralité \(FRR\)](#).
- Un deuxième appel de projets pour le sous-volet Coopération intermunicipale du FRR sera tiendra du 5 janvier au 17 avril 2026. Comme le précédent appel, il s'adressera aux organismes municipaux, soit les municipalités locales, les régies intermunicipales, les municipalités régionales de comté, les communautés métropolitaines et les localités de la région du Nord-du-Québec.

– 30 –

Source : Camille Jean
Attachée politique
Bureau de la députée de
Lotbinière-Frontenac
418-881-3450 poste 84163
camille.jean@assnat.qc.ca

Information : Arslan Tifouri
Conseiller aux communications
Cabinet de la ministre des Affaires
municipales
367 763-1993
Arslan.Tifouri@mam.gouv.qc.ca